

*Ouverture au public les samedi et dimanche
de 9h00 à 18h30*

CONCOURS
INTERNATIONAL DE
MAQUETTES

**7-8
JUN
2025**



LES BLINDÉS SOUS COULEURS FRANÇAISES

EXPOSITION LIBRE > PRÉSENTATION DYNAMIQUE DE CHARS > ESPACE COMMERÇANTS
VISITE DES RÉSERVES > INITIATION ENFANTS > TOMBOLA > RESTAURATION SUR PLACE

PLUS D'INFOS : FLASHEZ MOI >
OU WWW.MUSEEDESBLINDES.FR
1043, ROUTE DE FONTEVRAUD - SAUMUR
CONTACT@MUSEEDESBLINDES.FR - 02 41 83 69 95



Musée des
BLINDÉS
Saumur

SAUMUR ZM HELLER CHRONIQUES JouéClub!

SAMEDI 7 JUN 2025

- à partir de 8h Accueil participants préinscrits, exposants et artisans
Mise en place des maquettes et des stands
 - à partir de 10h Accueil des participants non préinscrits
 - 10h Fermeture du parking
 - 11h30 Présentation dynamique
 - 12h Clôture des inscriptions
 - 15h Présentation dynamique
 - 16h30 /18h30 Jugement concours (fermeture de la salle)
- VISITE DES RESERVES 5 € par personne - RESERVATION SUR PLACE

DIMANCHE 08 JUN 2025

- 9h Ouverture du musée
 - 10h Fermeture du parking
 - 11h30 Présentation dynamique
 - 15h Présentation dynamique
 - 16h Proclamation des résultats
 - 18h30 Fermeture du Musée
- VISITE DES RESERVES 5 € par personne - RESERVATION SUR PLACE

Présence de personnalité du monde de la maquettes
pour des démonstrations.

TARIFS

- Pré-Inscription **GRATUITE**
- Inscription sur place **4 € PAR PIÈCE**
UNIQUEMENT LE SAMEDI DE 10 H A 12 H 00
- Exposant **GRATUIT**
- Accompagnateur 4 € pour le week-end

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour des raisons d'organisation, nous vous invitons à vous préinscrire gratuitement par mail ou par courrier jusqu'au 26 MAI 2025.

Il sera toutefois possible de vous inscrire sur place le samedi uniquement de 10h à 12h moyennant un paiement de 4 € par pièce présentée.

Les plateaux repas sont disponibles seulement sur réservation.

PARKING

L'accès au parking sera possible le samedi jusqu'à 10h, pour l'installation des stands et la présentation des maquettes en concours. A partir de 10h, l'accès sera interdit afin de dégager l'espace pour la présentation dynamique.

SÉCURITÉ

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées, produits destinés à la vente ou tout autre matériel et article (détériorations diverses ou vol). L'exposant (individuel ou association) ou le revendeur fait son affaire des assurances nécessaires.

Compte tenu de la nature militaire du site, les exposants et visiteurs doivent s'abstenir du port d'un uniforme quel qu'il soit en dehors de la tenue réglementaire de l'armée française pour ceux qui sont habilités à la porter.



Association des Amis du Musée
des BLINDÉS & de la CAVALERIE

Concours International de maquettes

1043 Route de Fontevraud

BP 4143

49403 SAUMUR Cedex

contact@museedesblindes.fr

☎ 02 41 83 69 97

www.museedesblindes.fr

www.musee-cavalerie.fr

PREAMBULE :

L'inscription au concours implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement.

Les tables du concours sont réservées uniquement aux pièces inscrites à cet effet et celles-ci doivent être présentées dans la salle concours.

Pour toutes les autres pièces non inscrites, elles seront exposées sur les tables dans les salles voisines.

Toutes les catégories sont jugées sur le principe de l'open avec une exigence plus appuyées pour les catégories Master. Celles-ci seront jugées de manière plus poussée que les Standards et se verront compléter par un certificat de mérite.

Les médailles ne sont pas systématiques sur les catégories.

Une pièce déjà primée et ou déjà présentée lors d'une précédente édition à Saumur sera écartée et non jugée.

Le prix « Général ESTIENNE » récompensera la plus belle réalisation de ce concours, le Prix « Colonel AUBRY » déterminera le coup de cœur du Président de l'association,

le Prix « Georges GUYNEMER » récompensera la plus belle réalisation des aéronefs et le Prix du Meilleur jeune mettra en avant la plus belle réalisation des Juniors.

Différentes récompenses viendront compléter les résultats comme les coups de cœur des commerçants, des associations et clubs présents.

LE JURY :

Il est composé de maquettistes compétents dans le domaine de la maquette et historique.

Les membres du jury ne peuvent, et ce dans aucune catégorie, participer au concours. Une vitrine avec leurs réalisations sera mise à disposition dans la salle concours.

La maquette est un loisir avant tout, animé par la passion de l'histoire et de ses techniques. Les manifestations éventuelles de mécontentement seront exclues comme ses auteurs. De ce fait, les décisions du jury sont sans appel, irrévocables et définitives. Les délibérations sont faites à huit clos afin de garantir la sérénité du jugement.

Lors du jugement, seuls les juges seront admis dans la salle, sauf accord exceptionnel du président du jury (presse, organisation, ...).

REGLEMENT :

Art 1 : Le concours est ouvert à tous les maquettistes indépendants et ou affiliés à un club ou organisation.

Art 2 : Pour être jugé, chaque réalisation doit comporter au moins un véhicule militaire ou d'origine militaire terrestre (roues, chenilles, semi-chenillés sur châssis civil ou militaire) ayant existé ou non comme les prototypes ou les « paper-panzer » dans les catégories C11 à C101.

Des catégories sont réservées aux aéronefs civils et ou militaires, on entend avions, hélicoptères, planeurs, ayant existés, ils seront présentés dans les catégories A11 à A24 et C91 pour les aéronefs futuristes et prototypes (What-IF).

Art 3 : Les pièces seront déposées le samedi à partir de 08h00 jusqu'à 14h00. Elles ne pourront être reprises qu'après proclamation des résultats le dimanche. Tout retrait avant devra se faire avec l'accord du président du Jury.

Art 4 : Chaque pièce sera présentée avec une fiche d'information comportant son nom et son numéro, la catégorie et le numéro de son propriétaire fournie par l'organisation. Aucun signe distinctif permettant d'identifier un club et ou son auteur sur la fiche et ou sur la maquette ne sera toléré, la pièce ne sera pas jugée.

Art 5 : Sont considérées comme « maquettes » les pièces assemblées, collées et peintes par le maquettiste. Les pièces issues du commerce déjà montées et peintes ne seront pas jugées. Elles doivent être l'œuvre de son propriétaire.

Art 6 : Si une pièce présente un caractère offensant, dégradant, raciste et ou pouvant choquer et porter atteinte aux bonnes mœurs aux yeux du public, des organisateurs et ou jury, elle sera exclue du concours.

Art 7 : Le jury se réserve le droit de supprimer une catégorie si celle-ci ne comporte pas au moins trois pièces d'auteurs différents. Elle sera de ce fait rajouter à une autre catégorie similaire.

Il en va de même pour les pièces ne correspondant pas à la catégorie où elles sont inscrites, celles-ci seront déplacées.

Art 8 : Chaque participant ne peut prétendre qu'à une nomination par catégorie. Si le participant est inscrit en catégorie Master, toutes ses autres pièces devront être aussi en Master.

Art 9 : Une même pièce ne peut être inscrite dans plusieurs catégories.

Art 10 : Le participant ayant reçu une médaille d'or lors d'une précédente édition, devra obligatoirement s'inscrire en Master. La catégorie reste bien sur ouverte à tous les maquettistes.

Le jury se réserve le droit de déplacer les pièces de niveau standard vers le Master s'il juge le niveau digne d'un Master.

Art 11 : Catégorie Scratch véhicule terrestre

Modèle entièrement réalisé à partir d'un plan et ne devant comporter au maximum 20% de pièces issues du commerce.

Sont acceptés en guise de « détail » des pièces en résine, photodécoupe, métal divers et ou issues de l'impression 3D. Un modèle complet en impression 3D ne correspond pas aux critères de cette catégorie.

L'auteur doit obligatoirement fournir une planche ou un book de plusieurs photos explicites en cours de montage afin que le jury puisse apprécier la qualité du scratch et son niveau de conception.

La peinture ne sera pas un critère de récompense.

Art 12 : Catégorie véhicules seuls

Seules seront jugées les réalisations ne comportant qu'un seul véhicule militaire ou d'origine militaire sur une base exempte de tous éléments de décors. Seront tolérées les maquettes avec une figurine ou buste dans les trappes ou posées sur une représentation de terrain basique, ceux-ci n'entrent pas dans le critère du jugement.

Art 13 : Catégorie Dioramas

Réalisation d'une scène vivante avec un ou plusieurs véhicules terrestres militaire ou d'origine militaire, racontant une histoire où tous les éléments composants l'œuvre seront pris en considération comme son histoire, composition, qualité d'exécution, peinture, présentation...

Art 14 : Catégorie d'après photo

Les réalisations doivent représenter une scène réaliste issue d'une photo qui devra en être la parfaite reproduction. Cette photo doit obligatoirement accompagner la maquette. Les pièces ne correspondant pas à ce critère ne seront pas jugées.

Art 15 : Catégorie Juniors

Ouverte uniquement aux participants de moins de 16 ans le 07 juin 2025, présentant des véhicules militaires terrestres et ou aéronefs. Une pièce d'identité devra être présentée à l'inscription. Néanmoins, ils peuvent s'inscrire dans toutes les autres catégories.

Art 16 : Catégorie Humours et Uchronie

Tous modèles terrestres et aériens de toutes échelles issues de l'imagination humoristique de son auteur, y compris les Paper-Panzer, les WHAT-IF pour les aéronefs et tous prototypes futuristes n'ayant pas existés.

Art 17 : Catégorie Thématique

L'inscription est limitée à une pièce par auteur. Elle devra être conforme et correspondre au thème décidé par le musée. Jugée avec les critères du Master, elle est ouverte à toutes et tous.

Art 18 : Catégorie Aéronefs seuls

Chaque réalisation doit comporter un avion, hélicoptères, planeurs, prototypes ayant existés.

Les aéronefs futuristes ou « What'If » se verront placer dans la catégorie humour et Uchronie (C91).

Seules ne seront jugées les réalisations comportant qu'un aéronef sur une base exempte de tous éléments de décors.

Une figurine sera toutefois tolérée mais elle ne sera pas prise en compte dans le jugement. Si la réalisation comporte des éléments de décors donnant vie à une scène, elle sera déplacée en catégorie dioramas.

Pour les aéronefs en scratch, le jury invite l'auteur à fournir une planche photo ou book de plusieurs photos explicites afin d'en apprécier tout le travail fourni et sont invités (pour les scratch intégral) à se placer en catégorie Master. Les réalisations intégrales en 3D ne sont pas considérées comme du scratch.

Art 19 : Catégorie Dioramas aéronefs

Réalisation d'une scène vivante avec un ou plusieurs aéronefs civils, militaires et ou d'origine militaire, racontant une histoire. Tous les éléments composant l'œuvre seront pris en compte comme l'aspect historique, la qualité d'exécution, la peinture, les figurines, la présentation...

CATÉGORIES

1. SCRATCH VEHICULES MILITAIRES :

C11 toutes échelles

2. VEHICULES SEULS DE 1900 A NOS JOURS (STANDARD) :

C21 échelle 1/35° au 1/32°

C22 échelle 1/43° au 1/87°

3. VEHICULES SEULS DE 1900 A NOS JOURS (MASTER) :

C31 échelle 1/35° au 1/32°

C32 échelle 1/43° au 1/87°

4. DIORAMAS DE 1900 A NOS JOURS (STANDARD) :

C41 échelle 1/35° au 1/32°

C42 échelle 1/43° au 1/87°

5. DIORAMAS DE 1900 A NOS JOURS (MASTER) :

C51 échelle 1/35° au 1/32°

C52 échelle 1/43° au 1/87°

6. D'APRES PHOTOGRAPHIE :

C61 toutes échelles de 1900 à nos jours

7. VEHICULES ET DIORAMAS DE 1900 A NOS JOURS :

C71 autres échelles n'entrant pas dans les catégories C11 à C53

8. JUNIORS :

C81 toutes échelles de 1900 à nos jours

9. HUMOUR ET UCHRONIE :

C91 toutes échelles confondues véhicules, aéronefs (what-if) seuls et dioramas

10. THEMATIQUE (MASTER) :

C101 Thème « Les blindés sous couleurs françaises »

11. AERONEFS (avions et hélicoptères) (STANDARD) :

A111 aéronefs seuls (échelle 1/72° et moins)

A112 aéronefs seuls (échelle 1/48°)

A113 aéronefs seuls (échelle 1/32° et plus)

A114 Dioramas toutes échelles

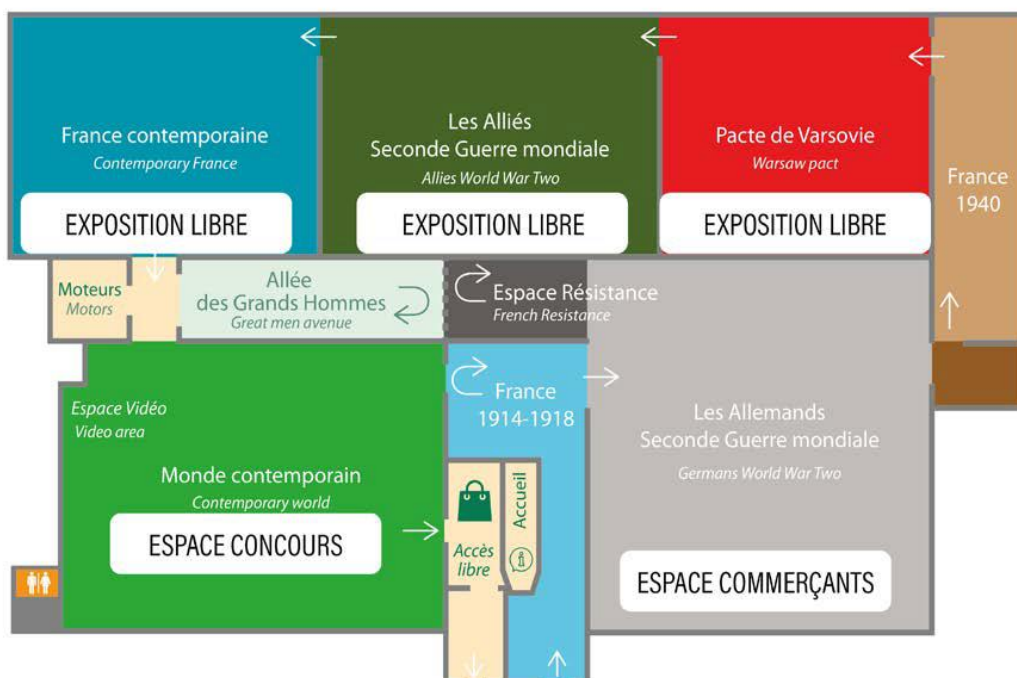
12. AERONEFS (avions, hélicoptères et scratchs) (MASTER) :

A121 aéronefs seuls (échelle 1/72° et moins)

A122 aéronefs seuls (échelle 1/48°)

A123 aéronefs seuls (échelle 1/32° et plus)

A124 Dioramas toutes échelles



INSCRIPTION

ARTISANS ET PROFESSIONNELS (à nous retourner avant le 15 AVRIL 2025)

L'emplacement se fera en fonction de l'arrivée des dossiers d'inscription

(Les premiers en salle « Les Allemands » puis salle « France 40 »

contact@museedesblindes.fr

1043 route de Fontevraud BP 4143 49403 SAUMUR CEDEX

Un espace commercial est réservé aux artisans et stands commerciaux. L'espace de vente est disponible au prix unitaire de 80 € TTC le module de 3m² pour les deux jours. **L'emplacement de ces derniers est défini en fonction des impératifs du musée (sécurité, accueil et circulation du public, aménagements liés au concours).**

Il est demandé aux bénéficiaires de respecter strictement les horaires notamment de démontage le dimanche soir (fermeture du musée à 18h30) et de laisser l'emplacement propre à l'issue de l'exposition.

Ne seront admis que les professionnels qui ne vendent pas d'articles identiques ou similaires à la boutique du musée.

1 MODULE 80 € = 3m² (2m de largeur sur 1,50m de profondeur)

Je souhaite disposer de module (s) X 80,00 € =.....

(Nous pouvons vous mettre à disposition des tables dans la limite de nos disponibilités).

NBRE DE TABLE(s) (1m83 x 0,76m) SOUHAITEE(s) : (une par module).

Pour les artisans **exclusivement** « IMPRESSION 3D » un espace sera dédié.

SOUHAITEZ-VOUS ETRE PLACÉ DANS LA SALLE « IMPRESSION 3 D » : OUI NON

N'hésitez pas à animer votre stand par des démonstrations, des explications, des affiches...

Je verse aujourd'hui pour confirmer ma réservation, la somme de.....

par chèque à l'ordre de l'AAMBC

par virement bancaire

A réception de votre dossier complet, vous recevrez des bracelets en fonction du nombre de personnes sur le stand.

NOM DE L'ENSEIGNE :

N°SIRET :

NOM DU RESPONSABLE :

NBRE DE PERSONNES SUR LE STAND :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL. :

MAIL :

Fait à le.....

Signature

(Tampon commercial pour les artisans et stands commerciaux)

Les chiens sont tolérés dans le musée lors de l'événement à la seule condition qu'ils soient en permanence sous la responsabilité de leurs maître (aucune déambulation sauvage ne sera admise) et qu'ils ne portent pas de préjudices aux biens comme aux personnes.

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées, produits destinés à la vente ou tout autre matériel et article (détériorations diverses ou vol). L'exposant (individuel ou association) ou le revendeur fait son affaire des assurances nécessaires.

IBAN	BIC
FR76 3000 4020 7100 0100 0793 746	BNPAFRPPXXX

INSCRIPTION
EXPOSITIONS LIBRES (à nous retourner avant le 15 AVRIL 2025)
contact@museedesblindes.fr
1043 route de Fontevraud BP 4143 49403 SAUMUR CEDEX

La liberté est donnée à chaque participant pour aménager ses tables et le musée est attaché à ce que la qualité soit privilégiée par rapport à la quantité. Quelques règles sont à respecter :

- la vente n'est pas autorisée dans cet espace (voir dossier inscription ARTISANS),
- l'organisation et/ou la tenue d'évènements parallèles à la manifestation ne seront pas autorisées,
- chacun se doit de respecter les lieux, les autres participants et le public en adoptant un comportement neutre et courtois, tout abus en matière de consommation d'alcool, tous excès dans le domaine de l'alimentation (organisation d'un repas complet sur un stand) ainsi que toutes dérives comportementales feront l'objet de sanctions de la part des organisateurs de l'événement.
- les chiens sont tolérés dans le musée lors de l'événement à la seule condition qu'ils soient en permanence sous la responsabilité de leurs maître (aucune déambulation sauvage ne sera admise) et qu'ils ne portent pas de préjudices aux biens comme aux personnes.

Il est demandé aux bénéficiaires de respecter strictement les horaires notamment de démontage le dimanche soir (fermeture du musée à 18h30) et de laisser l'emplacement propre à l'issue de l'exposition.

Je souhaite disposer de..... ml en espace : TERRE – AIR – MER

Afin de satisfaire toutes les demandes et accueillir tout le monde, nous limitons la réservation à 10 ml par club (soit 5 tables).

NOM :

NOM DU RESPONSABLE :

NBRE D'EXPOSANTS :

Nombre d'exposant limité pour la gratuité à 10 personnes, au-delà tarif accompagnateur 4 €/personne.

A réception de votre dossier complet, vous recevrez des bracelets en fonction du nombre de personnes sur le stand.

ADRESSE :

TEL. :

MAIL :

Fait àle.....

Signature

Les pièces présentant un caractère offensant, dégradant, raciste ou pouvant choquer et porter atteinte aux bonnes mœurs seront susceptibles d'être exclues.

Le Musée des Blindés décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les pièces exposées ou tout autre matériel et article (détériorations diverses ou vol). L'exposant (individuel ou association) fait son affaire des assurances nécessaires.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS
Pré-Inscription jusqu'au 26 MAI 2025 GRATUITE
Inscription sur place 4 € PAR PIÈCE (le samedi de 10 H à 12 H)
 (A remplir en caractère d'imprimerie s.v.p. Fiche à dupliquer si plus de 3 pièces présentées)
contact@museedesblindes.fr
1043 route de Fontevraud BP 4143 49403 SAUMUR CEDEX

NOM : _____ PRENOM : _____
 CLUB : _____
 ADRESSE : _____
 CODE POSTAL : _____ VILLE : _____
 PAYS : _____
 TEL : _____ MAIL : _____

N°Ordre Réservé musée	Catégorie	Nom/Description	Echelle
		DIMENSION DU SOCLE :

N°Ordre Réservé musée	Catégorie	Nom/Description	Echelle
		DIMENSION DU SOCLE :

N°Ordre Réservé musée	Catégorie	Nom/Description	Echelle
		DIMENSION DU SOCLE :

✂-----
REPAS DU SAMEDI 07 JUIN ET DU DIMANCHE 08 JUIN 2025
(Réservation avant le 26 MAI 2025)

Un plateau repas est prévu pour le samedi midi et pour le dimanche midi. Il sera servi à l'extérieur du musée ou sous une tente en fonction des conditions climatiques.

- Samedi
 Nombre de plateau repas _____ X 13,00 € = _____ €
 Dimanche
 Nombre de plateau repas _____ X 13,00 € = _____ €

Je verse aujourd'hui pour confirmer ma réservation, la somme de.....

- par chèque à l'ordre de l'AAMBC
 par virement bancaire

NOM : _____
 NOM DU RESPONSABLE : _____
 ADRESSE: _____
 TEL. : _____
 MAIL : _____

Fait àle.....
 Signature

IBAN	BIC
FR76 3000 4020 7100 0100 0793 746	BNPAFRPPXXX